

5 janvier 2020 V 8

Refonder la démocratie à Paris!

Nos associations déclarent l'urgence démocratique à Paris !

Pourquoi ?

Parce que **Paris est une organisation lourde, centralisée, complexe**, par son statut hérité de la loi PLM (1982) et par son budget, l'un des plus gros des collectivités publiques. De nombreux intérêts contradictoires voire partisans opacifient le processus démocratique, notamment au sein du Conseil de Paris.

Nous exigeons que soit rénovée la démocratie et revues les procédures existantes à tous les niveaux, dans les quartiers et arrondissements, au sein du conseil de Paris comme à l'échelle du Grand Paris.

Il est indispensable de **mettre la démocratie au coeur du fonctionnement de la Ville de Paris** et pour cela d'instaurer des instances de concertation dans lesquelles les acteurs associatifs ne se sentent pas instrumentalisés, de tenir compte des avis émis pour satisfaire les besoins des habitants et de favoriser une connaissance préalable des dossiers.

L'évolution ultra libérale de notre société conduit actuellement à rétrécir les libertés publiques fondamentales, alors même que les citoyens expriment partout une demande croissante de transparence et de participation. La loi ALUR (*Accès au logement et à un urbanisme rénové*), la loi ESSOC (*pour un Etat au service d'une société de confiance*) et la politique des « rescrits » réduisent les possibilités de contentieux sur les décisions d'urbanisme et privilégient les promoteurs. A Paris la loi JO, la loi Notre Dame introduisent une dérogation par rapport aux droits de d'urbanisme et de l'environnement.

La démarche collective de nos associations réunies pour réfléchir au « Paris que nous voulons » appelle à la vigilance sur la défense de la démocratie, elle appelle à construire de vrais espaces de prise de parole, d'écoute, de concertation et de validation pour que l'avis des habitants ait un impact réel sur le processus de prise de décision .

Nous proposons de :

1. Rénover la démocratie au Conseil de Paris et dans les conseils d'arrondissements.

- organiser l'expression des associations et citoyens sur les sujets à l'ordre du jour lors des conseils municipaux, prévoir un temps d'intervention à cet effet à chaque conseil.
- rendre accessibles et publics les dossiers et les éléments d'information utiles au diagnostic et à l'appréciation des projets, avant les conseils.
- organiser des réunions préalables avec des associations membres d'instance de dialogue (comme par exemple le futur conseil parisien des associations) avec possibilité de déposer des vœux auprès du Conseil de Paris, comme c'est déjà le cas dans les conseils d'arrondissements. Ces vœux devront être obligatoirement examinés par le Conseil en séance publique (avec l'opportunité pour une association dépositaire de le défendre devant le Conseil) et soumis au vote.
- ouvrir le débat sur les prérogatives respectives Mairie centrale/ Mairies d'arrondissement avec les associations, par exemple dans un processus innovant de conventions citoyennes. *(la convention citoyenne est une procédure de participation qui combine une formation préalable, une intervention active et un positionnement collectif de citoyens représentatifs des différentes catégories socio professionnelles d'un territoire. Tout sujet d'intérêt général, sans limitation du champ géographique, est susceptible de faire l'objet d'une convention de citoyens)*

2. Mettre la démocratie citoyenne au cœur de la gouvernance de la ville de Paris.

-Organiser un accès réel à l'information sur tous les projets concernant la vie de la cité et mettre en place des outils de formation des citoyens. Les difficultés d'accès à l'information en amont des projets, la non prise en compte des propositions des associations, ou bien à la marge dans des projets ficelés à l'avance, entretiennent le désengagement voire le dégoût des citoyens à l'égard des pratiques publiques. La communication par voie numérique étant destinée à se répandre, elle doit faire l'objet de règles en garantissant le fonctionnement démocratique, comme par exemple dans le cadre des enquêtes publiques. Et l'exercice d'une réelle concertation avec les citoyens doit se poursuivre dans le cadre de débats publics sur les projets. Pour analyser les projets et bâtir des alternatives, les associations et les citoyens doivent disposer de l'expertise nécessaire. La mise en place

de formations au sein d'une **Université populaire de la citoyenneté** (Moocs, conférences publiques, cours du soir) pourrait être financée par le budget de la vie associative avec un programme co-construit avec les associations.

-Réactiver la pratique du travail collectif en commissions.

Nos associations proposent la création de commissions sur les thèmes majeurs suivants: • Climat-Energie- Transports, • Opérations d'aménagement et d'urbanisme (PLU..), • Nature en ville et biodiversité, • Mobilier urbain et concessions sur l'espace public, • Tourisme • Vie sociale (personnes vivant dans la rue, solutions d'aide et de sortie)• Petite Enfance, • Ecole et Education • Personnes âgées• Vie démocratique à Paris •Antennes 5G Santé..

Ces commissions seront composées d'élus des différents groupes politiques siégeant au conseil de Paris et dans les arrondissements, d'experts, de représentants des associations parisiennes compétentes et de citoyens; leur secrétariat sera assuré par l'administration compétente des thèmes abordés. Leurs travaux seront publiés au Bulletin officiel de la ville de Paris(BOVP Débats) portés à la connaissance du Conseil municipal, et débattus dans les conditions publique décrite plus haut ; elles se réuniront au moins deux fois par an.

- **Mettre en place le conseil parisien des associations**, prévu dans le cadre de la charte d'engagements réciproques signée en juillet 2019 par 40 associations et la ville de Paris.

- **Rendre visible « un bleu budgétaire » de la gouvernance démocratique de la ville de Paris** (c'est à dire le document indiquant dans le projet de budget annuel les crédits prévus pour associer les citoyens à la vie de la cité). Plus globalement nous souhaitons une meilleure transparence sur l'attribution de subventions annuelles aux organismes et associations, sur le caractère réellement novateur et démocratique des opérations financées dans le cadre du budget participatif.

- **Réviser le processus de concertation sur les projets d'urbanisme.** Les dispositifs de concertation sur les opérations d'aménagement ne fonctionnent pas de manière satisfaisante pour prendre en compte réellement les avis et propositions des citoyens. Nous voulons qu'un travail commun de diagnostic et de propositions réunisse en amont les élus et les opérateurs avec les associations , les collectifs locaux et les citoyens. Ceci

pour définir les objectifs et les programmes urbains, sur la base de diagnostics environnementaux et d'études d'impacts préalables au choix des projets. Nous demandons que tous les administrateurs des SEM soient informés des décisions et modalités d'association et de concertation avec le public. Nous voulons donner un vrai pouvoir à la personnalité choisie comme garante de la concertation.

- Instituer une convention citoyenne avec les moyens nécessaires à son fonctionnement comme une modalité de co-construction démocratique pour les grands projets de la cité.

Trois mois avant les élections, les formations politiques et leurs candidats se mettent subitement à l'écoute de mouvements et mobilisations que les associations animent depuis plusieurs années :« Démocratie », « appel aux citoyens, » « listes citoyennes », ces mots sont sur toutes les lèvres. Or la démocratie ne se décrète pas, elle s'invente en permanence!

Forts de ces propositions, il est possible et il est temps de passer aux actes!

Mettre ici logos des associations signataires

